

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
du Canada*

(Traduction)

Ottawa, le 22 avril 1976

N° 81

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 14 avril 1976, proposant que l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur les privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes, signé à Ottawa le 15 juin 1973, et tel que prorogé par la suite, soit de nouveau prorogé jusqu'au 24 avril 1977, et qu'à tout moment pendant la durée de cette prorogation, les deux Gouvernements acceptent de se réunir à la requête d'une des parties afin de procéder à l'examen des dispositions de l'Accord.

En réponse, j'ai l'honneur de vous aviser que votre proposition agréée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, lequel accepte que votre Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

THOMAS O. ENDERS

L'Honorable Allan MacEachen, P.C.,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.